

**53<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'Homme**  
**Point 6 : Adoption du rapport EPU du Bénin**

*Le 7 juillet 2023*

Monsieur le Président,

Franciscans International et Franciscains-Bénin saluent l'acceptation par le Bénin de plusieurs recommandations relatives aux droits de l'enfant.

Toutefois, nos organisations déplorent que le gouvernement ait pris note des recommandations<sup>1</sup> concernant la ratification du deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux culturels incluant l'acceptation des mesures de plaintes individuelles et l'acceptation des mesures d'enquêtes.

Cette position du Bénin est d'autant plus discutable, qu'à la suite des observations finales du comité sur les droits économiques et sociaux culturels en 2020 le gouvernement béninois avait indiqué que le Bénin entendait mener à bien le processus de ratification.<sup>2</sup>

Concernant le droit des enfants, nous saluons les recommandations encourageant le Bénin à réaliser des investissements appropriés dans le secteur de l'éducation notamment dans la région du Nord, ainsi qu'à investir dans la santé publique en particulier dans les zones rurales et à poursuivre des efforts pour lutter contre la malnutrition en vue de réduire les taux de mortalité infantile, néonatale et maternelle.

A cet effet le rapport d'étude 2021 du projet de lutte contre la persistance de l'infanticide rituel des enfants dits sorciers réalisé dans l'Atacora a révélé que 40% des femmes résidentes dans les villages objets de l'enquête continuent à accoucher sans l'assistance de personnel de santé qualifié. Sur le nombre de personnes sondées, il ressort que 21% des mères n'ont fait aucune consultation prénatale<sup>3</sup>.

Or, parmi les facteurs de succès de la lutte contre l'infanticide rituel des enfants accusés de sorcellerie, figurent en bonne place la promotion de l'accouchement assisté par les agents de santé qualifiés. Nous recommandons au gouvernement de poursuivre la construction des maternités dans les zones à risque couplé avec l'implication, la formation et la sensibilisation des sages-femmes sur la non-divulgence des conditions de naissance des nouveau-nés.

Nous encourageons l'Etat le gouvernement du Bénin à mettre en place un mécanisme national de suivi interministériel afin d'assurer leur mise en œuvre effective en synergie avec la société civile et les autres parties prenantes concernées. Je vous remercie.

---

<sup>1</sup> Rapport du groupe de travail sur l'EPU, trente-septième session.

<sup>2</sup> [Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels discute de la situation au Bénin et en Norvège avec des organisations non gouvernementales | HCDH \(ohchr.org\)](#) consulté le 26/05/2023.

<sup>3</sup> Rapport de l'étude de base du projet de lutte contre la persistance de l'infanticide rituel dans l'Atakora, Septembre 2021.

**53rd Session of the UN Human Rights Council  
Item 6: Universal Periodic Review**

**7 July 2023**

Thank you Mr. President,

Franciscans International and *Franciscains-Bénin* welcome Benin's acceptance of several recommendations relating to children's rights.

However, our organizations are concerned that the government has taken note of the recommendations concerning ratification of the Second Optional Protocol to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, including acceptance of individual complaints measures and acceptance of investigative measures.

The position of Benin is all the more notable given that, following the Committee's concluding observations on economic and social cultural rights in 2020, the government had indicated that Benin intended to complete the ratification process.

With regard to children's rights, we welcome the recommendations encouraging Benin to make appropriate investments in the education sector, particularly in the northern region, as well as to invest in public health, especially in rural areas, and to pursue efforts to combat malnutrition with a view to reducing infant, neonatal and maternal mortality rates.

To this end, the 2021 study report on the project to combat the persistence of ritual infanticide of so-called witch children carried out in Atacora revealed that 40% of women living in the villages surveyed continue to give birth without the assistance of qualified medical personnel. Of those surveyed, 21% of mothers had not attended a prenatal consultation.

Promoting assisted childbirth by qualified health workers is a key factor in the fight against ritual infanticide of children accused of witchcraft. We recommend that the government pursue the construction of maternity units in at-risk areas, coupled with the involvement, training and awareness-raising of midwives on the non-disclosure of newborns' birth conditions.

We encourage the Government of Benin to set up a national inter-ministerial monitoring mechanism to ensure their effective implementation, in synergy with civil society and the other stakeholders concerned.

Thank you very much.